

Monsieur SORLIN Conservateur des M.H.

MINISTÈRE

DE

L'ÉDUCATION NATIONALE.

ARCHITECTURE.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

CONSERVATION
des MONUMENTS HISTORIQUES
DU LANGUEDOC

Réf. : 15-7-50
N° 33/6

ARRÊTÉ.

Le Ministre de l'Éducation Nationale.

NOTIFICATION

Vu la loi du 2 mai 1930 réorganisant la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque,

Vu l'avis émis par la Section Permanente de la commission des sites du Gard dans sa séance du 3 mars 1950

Vu l'avis émis par la Section Permanente de la Commission supérieure des sites dans sa séance du 17 mai 1950,

Vu l'adhésion en date du 21 janvier 1949 donnée par le Conseil municipal de Beaucaire pour la commune propriétaire;

ARRÊTÉ :

Article 1er.— L'ensemble formé par le jardin situé dans l'enceinte du château de Beaucaire, sur le Mont-St-Louis et sa dépendance "la Vignasse" comprenant les parcelles cadastrales 135. 136. 137. 157. 158. 195. section K commune de Beaucaire est classé parmi les sites et monuments naturels de caractère artistique, historique scientifique, légendaire ou pittoresque.

Le château est lui-même classé monument historique (liste de 1862).

Article 2.— Le présent arrêté sera notifié au préfet du département du Gard et au maire de la commune de Beaucaire qui seront responsables chacun en ce qui le concerne de son exécution.

Article 3.— Il sera transcrit au bureau des hypothèques de la situation du site classé.

PARIS, le

18 Juillet 1950

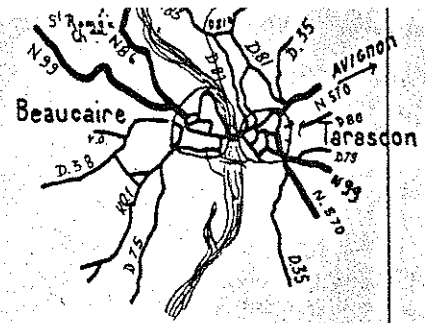
Le Ministre de l'Éducation Nationale

A. MORICE

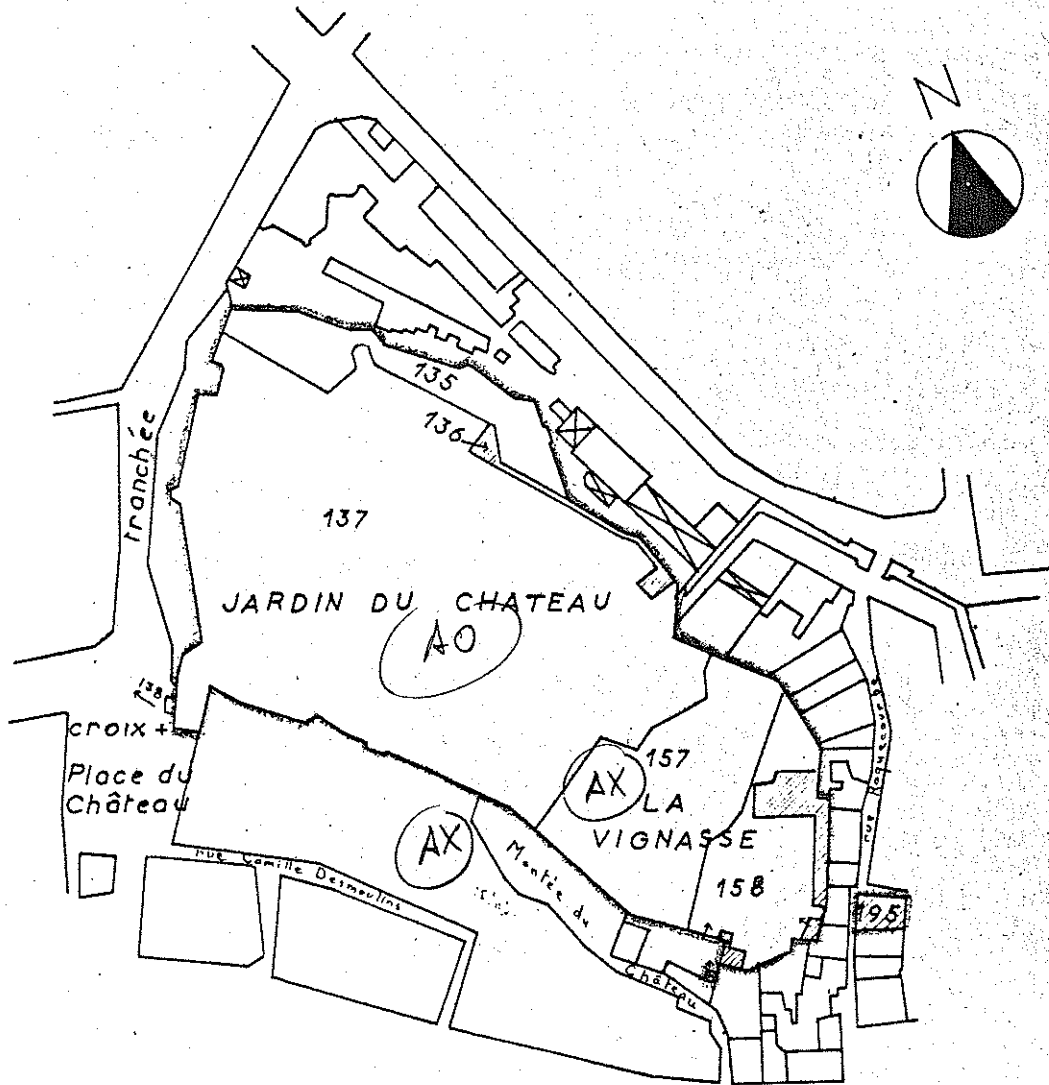
SITES

BEAUCAIRE

CHEF-LIEU DE CANTON
ARRONDI NÎMES



JARDIN DU CHATEAU ET SA DEPENDANCE



EXTRAIT DU PLAN CADASTAL

 PARTIE CLASSÉE

AX = 26-27 et 30 à 34 (AS)
AO = 44 à 47 (AS)

1
EHELLE: 1200

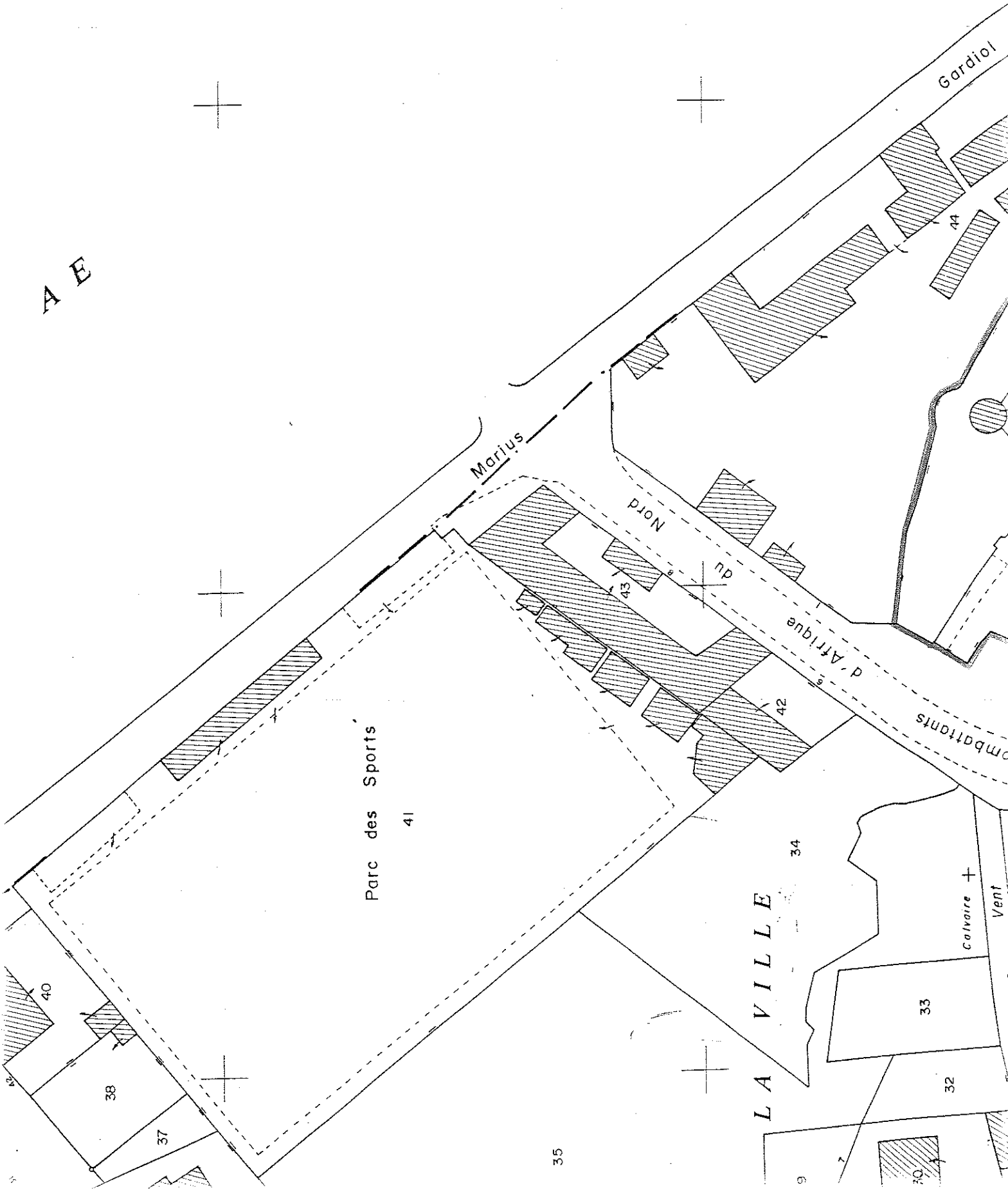
L'ensemble formé par le jardin situé dans l'enceinte du château de Beaucaire sur le Mont St Louis et sa dépendance "La Vignasse" comprenant les parcelles cadastrales 135, 136, 137, 157, 158, 195. Section K commune de Beaucaire est classé parmi les sites et monuments naturels de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque.

Le Château est lui-même classé monument historique (liste de 1862)

Arrêté du 6 Juillet 1950,



A E



Parc des Sports

41

Marius

Gardiol

du Nord

D' Attique

Calvaire + Vent

LA VILLE

38

37

40

35

34

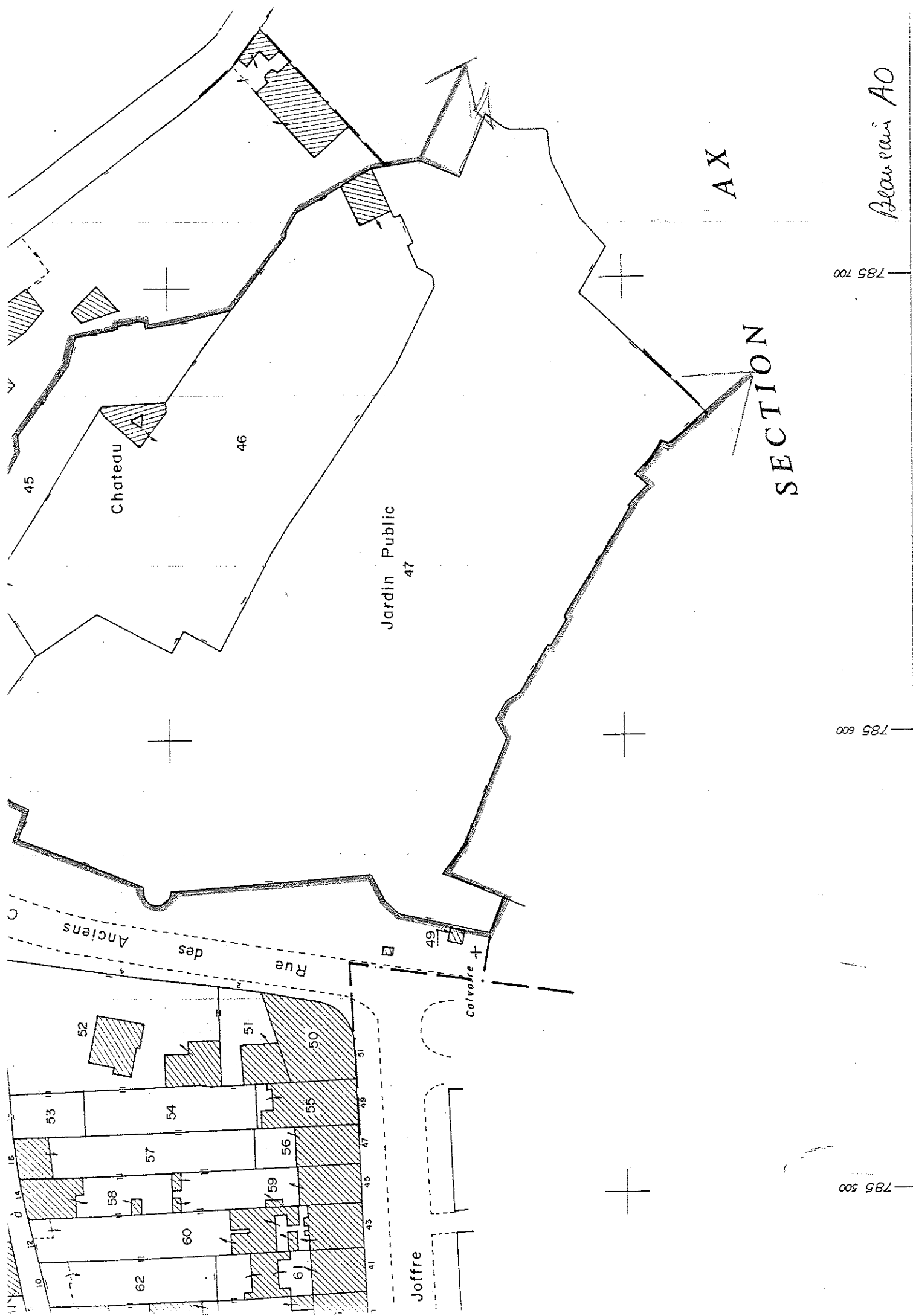
33

32

44

39

9



Beauvais A0
1/1000